

## Le président

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L.712-2 et L712-3 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 13 décembre 2021 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de fixer les tarifs des objets, publications et prestations proposés à la vente, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 1000 euros HT, à l'exception de ceux correspondant à la mise en œuvre des missions d'enseignement et de recherche de l'Université ;

Considérant que la redevance forfaitaire est fixée par le président en se basant sur une estimation des coûts de revient ;

## Décide

### Article 1. Objet

Le Département Licence, rattaché au collège sciences et technologies de l'université de Bordeaux, propose à ses étudiants d'acquérir des fascicules permettant de compléter ou rappeler les informations vues en cours et de préparer certains travaux pratiques ou dirigés.

Pour les UE du semestre 1 (S1) au semestre 6 (S6), les tarifs sont arrêtés en fonction du nombre de pages calculé sur l'ensemble des fascicules proposés. Les forfaits tarifaires sont les suivants :

| Nombre de pages fascicules par UE | Tarifs en € |
|-----------------------------------|-------------|
| De 1 à 50 pages                   | 0,70€       |
| De 51 à 100 pages                 | 1,70€       |
| De 101 à 150 pages                | 2,75€       |
| De 151 à 200 pages                | 3,70€       |
| De 201 à 250 pages                | 4,80€       |
| De 251 à 300 pages                | 6,20€       |
| De 301 à 350 pages                | 7,05€       |
| De 351 à 400 pages                | 8,25€       |

Pour les parcours CpBX, un tarif forfaitaire est arrêté en fonction du semestre et du parcours :

| Semestres  | Parcours  | Tarifs en € |
|------------|---|-------------|
| Semestre 1 | - Biologie<br>- Mathématiques - Physique – Chimie (MPC)     | 8,00€       |
| Semestre 2 | - Biologie  | 12,00€      |
| Semestre 2 | - Mathématiques - Physique – Chimie (MPC)                   | 8,00€       |
| Semestre 3 | - Biologie<br>- Mathématiques - Physique – Chimie (MPC)     | 8,00€       |
| Semestre 4 | - Mathématiques – Physique (MP)<br>- Physique – Chimie (PC) | 5,00€       |

## Article 2. Publicité

La présente décision sera transmise au recteur de région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

## Article 3. Exécution

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Talence, le 12 mai 2022

Dean LEWIS  
Président de l'université de Bordeaux

